



GROUPE DE TRAVAIL ALVEOLE
Société de Pneumologie de Langue Française

**Charte de la structure participant à la
réhabilitation respiratoire**

La carte de France des structures de réhabilitation existe depuis 2008. Elle est déclarative et n'engage pour le moment pas la responsabilité d'alvéole.

L'addition des kinésithérapeutes à la carte de France s'est faite par l'intermédiaire d'une charte signée par le kinésithérapeute attestant de son implication dans la réhabilitation respiratoire.

Le bureau d'alvéole souhaite procéder de la même manière pour les structures ayant manifesté le souhait d'être inscrite sur la carte de France des centres de réhabilitation.

Le Docteur ----- coordonnant le programme de réhabilitation respiratoire de -----

Adresse de la structure : -----

N° tel : -----N° Fax : -----Adresse courriel :

S'engage à :

- Avoir les compétences requises dans la réhabilitation respiratoire acquises par une formation spécifique ou par une expérience attestée en réhabilitation respiratoire
- Disposer d'un plateau technique permettant l'évaluation, le réentraînement des membres supérieurs et inférieurs et l'éducation thérapeutique du patient
- Réaliser le programme de réhabilitation respiratoire conformément aux recommandations de la SPLF (RMR 2010, 27, S36-S69)

Et accepte la publication sur Internet de ses données

Fait à _____ **Le** _____

Signature :

(À renvoyer par mail à sstelianides@gmail.com)